



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2025-176

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2025

# Sommaire

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /**

### **Secrétariat général**

84-2025-06-26-00011 - 2025-06-26 ARS-ARA Arrêté n°2025-23-0038

Habilitation PHISP (2 pages)

Page 3

## **84\_DRPJJCE\_Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse**

### **Centre-Est /**

84-2025-06-26-00009 - Arrêté portant subdélégation de signature

pour la mise en oeuvre des procédures relevant du code des

marchés publics (2 pages)

Page 5

## **84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires**

### **d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire**

84-2025-06-26-00010 - subdélégation signature DI 26 juin 2025, DISP de

Lyon (7 pages)

Page 7

**Arrêté N° 2025-23-0038 - Portant habilitation des agents Pharmaciens Inspecteurs de l'Agence Régionale de Santé Auvergne- Rhône-Alpes**

**La Directrice générale de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III, le livre IV (première partie), le livre IV (cinquième partie) et le livre II (6ème partie)

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2012-1245 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 15 mai 2023;

**ARRÊTE**

**Article 1**

En vertu de leur compétences et en application des articles L 1312-1 à L 1312-4, L 1421-1 et suivants et L1435-7, L 5411-1 à L 5411-3, L 6231-1, R 1312-1 et suivants et R 5411-1 du code de santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation des infractions pénales dans le cadre des limites territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes, les pharmaciens inspecteurs de santé publique et les inspecteurs ayant la qualité de pharmacien de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes dont les noms figurent en annexe.

**Article 2**

L'habilitation de chaque agent cesse lorsque celui-ci quitte les limites territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou lorsqu'il cesse ses fonctions.

**Article 3**

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois maximum à compter de la publication du présent acte.

**Article 4**

La présente décision sera notifiée aux agents concernés.

**Article 5**

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Article 7**

La présente décision annule et remplace la décision n°2024-23-0052 du 22/010/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 26/06/2025

La Directrice générale de l'Agence régionale de  
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Signée

**Cécile COURREGES**

**Annexe à l'arrêté n° 2025-23-0038**

**Portant habilitation des agents Pharmaciens Inspecteurs de l'Agence Régionale de Santé  
Auvergne- Rhône-Alpes**

Liste des pharmaciens inspecteurs de santé publique et inspecteurs ayant la qualité de pharmacien de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales aux prescriptions des articles du code de santé publique et notamment le livre III, le livre IV (première partie), le livre IV (cinquième partie) et le livre II (6<sup>ème</sup> partie)

BERTHOD Christian  
CHARVET Laure  
COGNET Magali  
DENUZIERE Claire  
EZERZER Annick  
HERRADA Mathilde  
JOFFRIN Laurence  
JULIEN Jean Marc  
LALLE Dominique  
LYONNARD Julie  
MIRANDE Fabien  
PERROT Catherine  
PEYRONNARD Florence  
POULET Jean-Philippe  
REDON Gilles  
VASSORT Corinne

**Arrêté n° 84-2025-06-26-00009**

**Portant subdélégation de signature pour la mise en œuvre  
des procédures relevant du code des marchés publics.**

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,  
Préfète du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** le décret n°88-42 du 14 janvier 1988 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

**VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'art. 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfète du Rhône ;

**VU** l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination de Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2023-18 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses ;

**SUR** proposition de Madame la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

## ARRETE

### Article 1 :

L'arrêté préfectoral n°2023-18 du 30 janvier 2023, section III : Compétence de pouvoir adjudicateur, donne délégation de signature de Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire Centre-Est, à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, à l'exclusion des marchés publics dont le montant hors taxes est égal ou supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée.

### Article 2 :

En application de l'article 8 de l'arrêté précité, Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire Centre-Est subdélègue, sous sa responsabilité, la signature des actes aux agents suivants placés sous son autorité :

NOMS PRENOMS	FONCTION GRADE
BOULOT Caroline	Directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est
ROUSSET Angélique	Responsable des affaires financières et immobilières

### Article 3 :

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 26 juin 2025

Pour la préfète,  
et par délégation  
La directrice interrégionale de  
la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

Christine LESTRADE



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'administration pénitentiaire**

**Direction Interrégionale des  
Services Pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes**

### **Décision portant délégation**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 ;

Vu le décret n° 93-232 du 22 février 1993 relatif au service central de prévention de la corruption institué par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ; modifié par ordonnance n° 2008-1161 du 13 novembre 2008 art 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008- 689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de la comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 21 juin 2021, nommant M. Paul LOUCHOUARN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon, pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, à compter du 28 juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes, portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique en matière d'ordonnancement secondaire à M. Paul LOUCHOUARN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon.

## Décide :

### Article 1 :

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (titre 3) (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique) :

- Madame Julie MILLET, directrice interrégionale adjointe,
- Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
- Monsieur Jean-Philippe RIGAT, chef du département budget et finances,
- Madame Hélène CHARONDIERE, adjointe au chef du département budget et finances,

### Article 2 :

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

- Madame Julie MILLET, directrice interrégionale adjointe,
- Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
- Madame FANET Marie, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales,
- Madame NIANG Ndeye-Néné, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales,
- Monsieur Jean-Philippe RIGAT, chef du département budget et finances (actes de désignation des mandataires suppléants des régies du ressort)
- Madame Hélène CHARONDIERE, adjointe au chef du département budget et finances (actes de désignation des mandataires suppléants des régies du ressort)

Les personnes citées dans l'annexe 2 de la présente, ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

### Article 3 :

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande, réalisation de demande d'achat, pénalités), de vérification et d'attestation du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107 et rattaché au centre financier 0107-F004-0001, quel que soit le montant :

- Monsieur Julie MILLET, directrice interrégionale adjointe,
- Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
- Monsieur Jean-Philippe RIGAT, chef du département budget et finances,
- Madame Hélène CHARONDIERE, adjointe au chef du département budget et finances.

Les personnes citées dans l'annexe 1 de la présente, ont la faculté de signer des bons de commande, d'établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits au programme et aux titres visés au présent article dès lors que les montants sont inférieurs à 7 000 € HT pour ce qui concerne les achats alimentaires au profit des détenus ou de cantines (également par carte achats) et à 4 000 € HT pour les autres dépenses.

Les personnes citées à l'annexe 1 de la présente ont la faculté de vérifier et attester du service fait quel que soit le montant de ce dernier.

#### **Article 4 :**

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait et d'ordonnement de la dépense (validation des demandes de paiement) relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattaché au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

- Monsieur Julie MILLET, directrice interrégionale adjointe,
- Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
- Monsieur Jean-Philippe RIGAT, chef du département budget et finances,
- Madame Hélène CHARONDIERE, adjointe au chef du département budget et finances.

Les personnes citées dans l'annexe 1 de la présente, ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

#### **Article 5 :**

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional, en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses, les marchés de travaux, prestations intellectuelles, fournitures courantes et services relevant du titre 5 du programme 107 rattaché au centre financier 0107-F175-6975, dans les conditions suivantes.

Les personnes listées ci-dessous ont la faculté de signer les décisions créatrices de droits pour un tiers et/ou engageant une dépense. Les droits sont différents selon le mode de passation du marché de rattachement :

- Pour les marchés passés selon une procédure formalisée
  - Madame Julie MILLET, directrice interrégionale adjointe,
  - Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général,
  - Monsieur Kevin JAVOUHEY, chef du département des affaires immobilières
- Pour les marchés passés selon une procédure adaptée
  - Madame Julie MILLET, directrice interrégionale adjointe
  - Monsieur Christophe TOURTOIS, secrétaire général
  - Monsieur Kevin JAVOUHEY, chef du département des affaires immobilières
  - Madame Mélanie GOSSET, adjointe au chef de département, cheffe de l'Unité des opérations,
  - Madame Camille PENASA, chef de l'Unité d'appui aux affaires immobilières
  - Madame Delphine MASSABUAU, cheffe de l'unité études et gestion de patrimoine

Ces mêmes personnes pourront également signer les décisions qui ne créent pas de droits pour un tiers et qui n'engagent pas une dépense. Il en ira de même pour les personnes listées à l'annexe 3 de la présente décision.

#### **Article 6 :**

Subdélégation est donnée à Madame Julie MILLET, à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional, en qualité d'ordonnateurs des recettes et des dépenses, l'ensemble des décisions relevant du titre 6 (attribution de subvention, aide directe indigence) relatif au budget opérationnel du programme 107 et rattaché au centre financier 0107-F004-0001, quel que soit le montant.

Les personnes listées ci-dessous ont la faculté de signer les rétablissements d'avances aux régisseurs au titre du versement de l'indigence des détenus :

- Monsieur Christophe TOURTOIS, directeur interrégional par intérim, secrétaire général,
- Monsieur Jean-Philippe RIGAT, chef du département budget et finances,
- Madame Hélène CHARONDIÈRE, adjointe au chef du département budget et finances,

**Article 7 :**

La décision du 02 juin 2025 relative aux subdélégations de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de la région Auvergne Rhône-Alpes est abrogée.

**Article 8 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lyon, le 26 juin 2025

Le directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Lyon,

Paul LOUCHOUARN

**Annexe 1 : LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 3 et 4, DISP RAA**

Établissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement (nom, prénom)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement (nom, prénom)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint (nom, prénom, fonction) dont valent les choruses Formulaires (valeur DA et EJM) et chorut DT (rôle service gestionnaire)	Subdélégation donnée uniquement pour les ordres à payer relatifs aux cartes achats - chorut communication - Chorut Formulaires (salissateur DA et EJM) frais de déplacements chorut DT (rôle service gestionnaire)	Subdélégation donnée aux agents habilités à certifier les services faits
CD ROANNE	MARION Sylvie	CONVERT Césarine	CORON Violaine MEURIN Lyse MAGNAN Vinciane,	CORON Violaine MEURIN Lyse MAGNAN Vinciane	CORON Violaine MAGNAN Vinciane DUCROUX Sylvie
CP AITON	BOIVENT Fabien	BARTHELEMY Marion	BAILLET Géraldine DUPARQUE Valérie CONDOM Lia	DUPARQUE Valérie	BAILLET Géraldine DUPARQUE Valérie
CP BOURG EN BRESSE	GUIDI Olivier	TRPONEY Céline	GAIONI Clémence POUPET Maëlle DARDILLAC Laurence HELALI Faïda NEBBACH Khalid	GAIONI Clémence DARDILLAC Laurence NEBBACH Khalid POUPET Maëlle	GAIONI Clémence DARDILLAC Laurence NEBBACH Khalid
CP MOULINS	NOURRY Claire	BOUCHARIN Fabrice	MARTHOURET Armelle PROST Marie-Alix GAILLET Marion	MARTHOURET Armelle PROST Marie-Alix GAILLET Marion	MARTHOURET Armelle PROST Marie-Alix GAILLET Marion ZORAN Jean-Claude TERRET Dorine
CP ST QUENTIN FALLAVIER	CHAREYRON Jérôme	WIART Jean-Christophe	PAHON Renée	BATOURI Sofia COULON Damien	BATOURI Sofia
CSL LYON	MENDES Mofae	GWYNN Chloé		DECUYPERE Danièle	DECUYPERE Danièle
EPM RHONE	CROISE Christelle	TASSY Emma	FERSLI Marta BLANC Eric	FERSLI Marta BLANC Eric	FERSLI Marta BLANC Eric
MA AURILLAC	MNY Johan	COURTOT Guillaume	SERIEYS Stéphanie		SERIEYS Stéphanie
MA BONNEVILLE	PSKUS Piotr	ROBIN Eric	WERNIMONT Nathalie PSKUS Sandrine	WERNIMONT Nathalie PSKUS Sandrine	WERNIMONT Nathalie PSKUS Sandrine
MA CHAMBERY	JOLY Gwenael	PAMART Christophe	ANCEAUX Doriane MAILLOT Sabine	ANCEAUX Doriane MAILLOT Sabine	ANCEAUX Doriane MAILLOT Sabine
CP GRENOBLE-VARCES	MALLE Patrick	ANTOINETTE Murielle	ANTOINETTE Murielle BOUGHANMI Sabrina LAURENT Amandine DENIS Laurence	ANTOINETTE Murielle BOUGHANMI Sabrina LAURENT Amandine DENIS Laurence	BOUGHANMI Sabrina LAURENT Amandine DENIS Laurence
MA LE PUY EN VELAY	CHARLIN Christelle	BEAUNES Alexandre	SCHULTEISS Oriane VILLEDEU Eva	SCHULTEISS Oriane VILLEDEU Eva	SCHULTEISS Oriane VILLEDEU Eva
MA LYON - CORBAS	LEBRETON Daba	Emma MAH-NAHRI	LAPALU Julien	SOTER Agnès LAPALU Julien	SOTER Agnès LAPALU Julien
MA MONTLUCON	WENZEL Nadine	PETIT JEAN Frédéric	MARTIN Sophie-Stéphanie LEMOINE épouse RENARD Fanny DUMEUSOIS Florence	MARTIN Sophie-Stéphanie LEMOINE épouse RENARD Fanny DUMEUSOIS Florence	MARTIN Sophie LEMOINE épouse RENARD Fanny DUMEUSOIS Florence
MA PRIVAS	MATHEU Cyril	OSTACOLO Bruno	VARTABEDIAN Corinne SCHRAMM épouse MATHEU Florence GAGNAIRE Anne	VARTABEDIAN Corinne SCHRAMM épouse MATHEU Florence GAGNAIRE Anne	VARTABEDIAN Corinne SCHRAMM épouse MATHEU Florence GAGNAIRE Anne
CP SAINT-ETIENNE	RODDE Cécile	COMMARMOND Laura	ROYO (née CARETTE) Sandie MALLARD (née MAUDUIT-GOUBIER) Mélanie VIALETTE Morgane	MALLARD (née MAUDUIT-GOUBIER) Mélanie GAGNAIRE Anne VIALETTE Morgane	MALLARD (née MAUDUIT-GOUBIER) Mélanie VIALETTE Morgane GAGNAIRE Anne
CP VALENCE	ANNANI Franca	BORTOLIN Elisabeth	ASTER-DEMAY Jocelyne DACHIER Solène MELLINA Margaux COMMERCON Virginie	ASTER-DEMAY Jocelyne MELLINA Margaux DACHIER Solène COMMERCON Virginie	ASTER-DEMAY Jocelyne MELLINA Margaux
CP RIGM	REYMOND Alain	MRET Stéphane	RANOUX Magalie LEMORT Bertrand ROME Claudine	LEMORT Bertrand	RANOUX Magalie LEMORT Bertrand ROME Claudine, adjointe
CP VILLEFRANCHE/SAONE	BOYER Aude	DUCLLOS Florence	LALVAUX Nathalie BACKHOVEN Philippe RUIZ Marilyne		LALVAUX Nathalie BACKHOVEN Philippe RUIZ Marilyne
SPIP AIN	BELLAHCENE Caramé	GIBIER Jérôme	LONGO Carole BOLAND Christine		BOLAND Christine LONGO Carole
SPIP ALLIER	DESCAMPS CAPELLO Corinne	MARTHOURET Jérôme	BAUDOIN Isabelle SOULLAT Sylvie	SOULLAT Sylvie BAUDOIN Isabelle	BAUDOIN Isabelle
SPIP DROME/ARDECHE	THOMAS Nadège	FODOR Nathalie	DEROUX Marie-Laure AUBOURDY Nathalie	DEROUX Marie-Laure AUBOURDY Nathalie	DEROUX Marie-Laure AUBOURDY Nathalie
SPIP ISERE	SDIRI Rachid	MERCHAT Laurent	DAJMET Bruno LAVILLE Claudine	DAJMET Bruno LAVILLE Claudine	DAJMET Bruno LAVILLE Claudine
SPIP LOIRE	LAFAY Bruno	DERRO Elisa	JEANNEROT Nathalie CHARRON Marie-Pierre	JEANNEROT Nathalie CHARRON Marie-Pierre	CHARRON Marie-Pierre JEANNEROT Nathalie LEROY Marie-France
SPIP HAUTE LOIRE	MARTIN Sandra	LEBOUCHE Adeline	CARDOSO Marie-Christine FONTAINE David	CARDOSO Marie-Christine FONTAINE David	CARDOSO Marie-Christine FONTAINE David
SPIP PUY DE DOME/CANTAL	DEMMER Aurélie	FELLAHI Sassi	GONZALES Florence BONNET Delphine	GONZALES Florence BONNET Delphine	GONZALES Florence BONNET Delphine
SPIP RHONE	MONTIGNY Alain	ZAMBONI Caroline	ZEIGZ Emmanuelle BERTRAND Mickaël		ZEIGZ Emmanuelle BIGGIO Marie-Sophie MEYER Jade CHRISTOPHE Agnès PORTIER Marie STEPHAN Marie-Pierre BERTRAND Mickaël DELSARTE Dorothee
SPIP SAVOIE	GROILLIER Bernard	AGHINA Cécile	VALLET Elsa REYNARD Sandrine TRIKIGUICHONNET Alexandra BERARDI Valérie DIAMAURO Sophie CANNIVE Mathilde GARDETTE Amélie	VALLET Elsa REYNARD Sandrine TRIKIGUICHONNET Alexandra BERARDI Valérie	REYNARD Sandrine BERARDI Valérie
SPIP HAUTE SAVOIE	THOUVENIN Johanne	CABA Andréa	MALOKU Krenara BURDIN Laurence	BURDIN Laurence	BURDIN Laurence
CIRP	THIBAUD Servane	BOUR Damien	STARON Brigitte		STARON Brigitte
ERIS	GUYOT Emmanuel	ASNARD Julien	DOMAS Julie	DOMAS Julie	GUYOT Emmanuel DOMAS Julie
ARPEJ	LEFAURICHON Julie	ROTH Didier	FAYOLLE Cécile EPKON Ludovic AKAYOUSSE Akram	FAYOLLE Cécile	FAYOLLE Cécile
MILRV	DRILLIEN Denise	EICHENBERGER Céline			EICHENBERGER Céline
UPR	VELTEN Julien	DENIS Jean		DAMIAO Ana-Maria	DAMIAO Ana-Maria
DISP SIEGE / CELLULE INTERREGIONALE DEFENSE ET SECURITE	BOYER Jimmy			BENRAOUDA Hamza	BOYER Jimmy BENRAOUDA Hamza
DISP SIEGE / CABINET	SANTINI Sophie	ROKICKI Laetitia KREGIEL Emma			KREGIEL Emma
DISP SIEGE/DBF	RIGAT Jean-Philippe	CHARONDIERE Hélène	BOMBRUN Françoise	FIDELE Marie-Franzise DURAND Stéphanie BLANC Frédéric CHALOYARD Gaëlle PORCELLI Brice GERARD Frédéric	PORCELLI Brice GERARD Frédéric FIDELE Marie-Franzise CHALOYARD Gaëlle BLANC Frédéric
DISP SIEGE/AINTE RECRUTEMENT FORMATION ET QUALIFICATION	FANET Marie	NIANG Ndeye-Niné	MOUSSAOUI Amina ZOGHLAM Bisssem	MALLY Adrien VAURE Corinne	
DISP SIEGE/DRHRS	FANET Marie	NIANG Ndeye-Niné	MOUSSAOUI Amina QUEMERAIS Richard PELLEX Karen VINCENOT Catherine LENZINI Alexandra WETTERWALD Aude POURREYRON Denis ACRIZ Karine MONCADA Xavier MATEO Marjorie USSON Cécile DEFOIN Sandra ZOGHLAM Bisssem MALLY Adrien TABURET Alison	MOUSSAOUI Amina QUEMERAIS Richard PELLEX Karen ZOGHLAM Bisssem MALLY Adrien VAURE Corinne	MOUSSAOUI Amina PERRON Philippe PELLEX Karen DEFOIN Sandra QUEMERAIS Richard LENZINI Alexandra WETTERWALD Aude POURREYRON Denis ZOGHLAM Bisssem EL HAMADI Redoine USSON Cécile CASTELAN Isabelle VAURE Corinne MALLY Adrien
DISP SIEGE/DSI		IGONENC Damien			IGONENC Damien
DISP SIEGE/COMMUNICATION	RODDE Méline				
DISP SIEGE / COORDONNATEUR TRANSFORMATION ECOLOGIQUE	ESTAIS Vincent				ESTAIS Vincent
DISP SIEGE / DPPPR	DECHAUD Eddy	ESPASA Nathalie			BRANDT Laurent SEGHIRAN Sabrina
DISP SIEGE/SD	FONDEVILLE Virginie	BOUREZ David	MARTIN Alexandra FORTUNER Christophe CHARRIAL Hervé	MARTIN Alexandra	FAVRE Philippe

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon,

Le 26/06/2025

Paul LOUCHOUARN

**Annexe 2 : LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 2**

Etablissement ( centre de coût)	Subdélégation donnée au chef d'établissement ( nom, prénom)	Subdélégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement ( nom, prénom)	Subdélégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint ( nom, prénom, fonction )
DISP SIEGE/DRH	FANET Marie	NIANG Ndeye-Néné	
			LETOCART Nathalie

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon,

Le 26/06/2025

Paul LOUCHOUARN

**Annexe 3 : LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES Art 5**

Etablissement (centre de coût)	Subdélégation donnée au chef de département	Subdélégation donnée aux agents en l'absence du chef de Département pour les marchés à procédure adaptée et tous ses actes de passation et d'exécution.	Subdélégation donnée aux agents pour signer les actes qui ne créent pas de droits et n'engagent pas de dépense.	Subdélégation donnée aux agents habilités à certifier les services faits
DISP SIEGE/DAI	JAVOUHEY Kevin, chef de département	GOSSET Mélanie	DROUOT Aristide	
			REYNAUD Didier	
			SEGA Patrice	
			DENOYELLE Bertrand	
			VIENNOT Guillaume	
		MASSABUAU Delphine	DI-PRIMA Salvatore	
		PENASA Camille	FESSIEUX Valérie	FESSIEUX Valérie
			DANET Clotilde	DANET Clotilde
			BOVE François	
			JOLIVET François	
			MARTHELI Adeline	MARTHELI Adeline

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon,  
Le 26/06/2025

Paul LOUCHOUARN